

Nom: Déclaration 2023

Si vous avez reçu d'autres revenus non encore mentionnés, les documents et informations ci-dessous doivent être fournis :

1.	Pensions alimentaires perçues: • montant reçu : • nom du débiteur : • adresse du débiteur :		
2.	Avez-vous reçu des prestations en capital en 2023 ?		
	• versement d'une caisse de pension :	oui □ non □	
	• d'un compte du 3 ^e pilier lié :	oui □ non □	
	• d'une assurance privée :	oui □ non □	
	• indemnités de départ :	oui □ non □	
	• liquidation du régime matrimonial :	oui □ non □	
	• un héritage ou une donation :	oui □ non □	
	Joindre s'il vous plaît les justificatifs correspondants et s taxations y afférentes.	'il y a lieu les	
3.	Revenus de brevets, de licences, royautés, ou droits d'auteur : ***		
4.	Recettes provenant de la location de biens mobiliers : ***		
5.	Recettes provenant de sous-locations : précisez s.v.p.		

Autres déductions:

6.

7.

- 1. AVS et prévoyance :
 - décomptes et justificatifs des cotisations AVS versées par les personnes sans activité lucrative

Droit d'habitation (ex. usufruit), droit de jouissance : précisez s.v.p.

Autres revenus : préciser s'il vous plaît ou ***

- attestations de rachat d'années d'assurance dans la prévoyance professionnelle en Suisse et / ou à l'étranger
- attestations de versements au 3^{ème} pilier (prévoyance individuelle liée) en Suisse et / ou à l'étranger
- *** dans ce cas, il est nécessaire de discuter de votre situation avec nous avant de rassembler votre documentation.



oui □ non □

Déclaration 2023 Nom:

2.	Rentes, charges (rentes viagères versées,)	oui 🗆 non 🗆
	 Joindre les justificatifs s.v.p. 	
3.	Pensions alimentaires versées	oui □ non □

- Pensions alimentaires versées nom du créancier :
 - coordonnées et lien de parenté avec le créancier :
 - montant versé:
- 4. Frais médicaux importants: ***
 - a. Vaud : les frais ne sont déductibles que s'ils représentent une part importante du revenu.
 - b. Genève : les frais sont déductibles, même s'ils ne représentent qu'une part réduite du revenu ; il est donc fort probable que vous ayez droit à une déduction.

Joindre les justificatifs s.v.p.

Vous pouvez demander à votre assurance un récapitulatif pour l'année des frais médicaux restant à votre charge.

- 5. Primes d'assurances
 - primes d'assurance vie
 - primes d'assurance maladie et accident : joindre les attestations pour l'autorité fiscale fournies par la caisse maladie
 - subsides reçus

Joindre les justificatifs s.v.p

- 6. Frais liés à un handicap, non remboursés par les caisses maladie: ***
- 7. Dons : justificatifs des dons effectués au bénéfice d'organisations sans but lucratif.
- 8. Frais de garde pour enfants jusqu'à 14 ans :
 - Joindre les justificatifs s.v.p.
- 9. Loyer:
 - Joindre une copie du contrat de bail s.v.p.
- *** dans ce cas, il est nécessaire de discuter de votre situation avec nous avant de rassembler votre documentation.



Nom: Déclaration 2023

Si vous avez d'autres éléments de fortune, les documents et informations ci-dessous doivent être fournis :

1.	Assurances vie ¹
	attestation de la valeur de rachat de vos assurances en Suisse et à
	l'étranger

2. Véhicules

- Détenez-vous un ou des véhicules en leasing ?
 oui □ non □
- Si vous détenez des véhicules en propriété, mentionnez s'il vous plaît pour chacun :
 - Si vous avez acquis ce véhicule récemment : la date d'acquisition (mois / année) :
 - le prix d'achat :
 - Si votre acquisition est plus ancienne :
 la valeur approximative au 31 décembre 2023 :
- 3. Collections particulières, bateaux, tableaux : bref descriptif et valeur (joindre police d'assurance spécifique éventuelle)
- 4. Possédez-vous des animaux de valeur (des chevaux de course par exemple) ? Si oui, précisez s.v.p.
- 5. Brevets, licences, royautés, autres biens immatériels: ***
- 6. Successions non partagées: ***
- 7. Autres éléments de fortune : ***

© 2024 taxadvice sàrl - tous droits réservés

¹ Ne concerne pas les assurances de risque pur (exclusivement en cas de décès ou d'invalidité) qui sont sans valeur de rachat, mais bien les assurances mixtes qui viennent à échéance de toute manière à la fin du contrat dans ce cas, il est nécessaire de discuter de votre situation avec nous avant de rassembler votre documentation.